

## Mémorandum présenté par



concertation des organisations représentatives de l'économie sociale asbl

## Elections fédérales anticipées - juin 2010

### Les fédérations membres de ConcertES

ACFI ( <a href="http://www.acfi.be">www.acfi.be</a> )	AID ( <a href="http://www.aid-com.be">www.aid-com.be</a> )	ALEAP ( <a href="http://www.aleap.be">www.aleap.be</a> )
ApacES ( <a href="http://www.apaces.be">www.apaces.be</a> )	ATOUT EI ( <a href="http://www.atoutei.be">www.atoutei.be</a> )	CREDAL SC ( <a href="http://www.credal.be">www.credal.be</a> )
CAIPS ( <a href="http://www.caips.be">www.caips.be</a> )	COOPAC ( <a href="http://www.coopac.be">www.coopac.be</a> )	Equilibre ( <a href="http://www.reseau-equilibre.be">www.reseau-equilibre.be</a> )
EWETA ( <a href="http://www.eweta.be">www.eweta.be</a> )	FEBECOOP ( <a href="http://www.febecoop.be">www.febecoop.be</a> )	FéBISP ( <a href="http://www.febisp.be">www.febisp.be</a> )
Lire et Ecrire ( <a href="http://www.lire-et-ecrire.be">www.lire-et-ecrire.be</a> )	RES ( <a href="http://www.resasbl.be">www.resasbl.be</a> )	RESSOURCES ( <a href="http://www.res-sources.be">www.res-sources.be</a> )
SAW-B ( <a href="http://www.saw-b.be">www.saw-b.be</a> )	SYNECO ( <a href="http://www.syneco.be">www.syneco.be</a> )	Réseau FA ( <a href="http://www.rfa.be">www.rfa.be</a> )

## AVANT-PROPOS

L'économie sociale est une manière originale de penser et de pratiquer l'économie avec une finalité qui n'est pas le profit mais une plus-value sociale. L'économie sociale est avant tout « économique » si on considère le champ économique comme celui de la production et de la distribution de biens et services nécessaires et aptes à rencontrer les besoins humains.

Sans gloser sur ces besoins ni sur le sens de la redistribution (selon ses capacités, ses mérites, ses moyens ?), on ne peut que constater que l'économie sociale a, ces dernières décades, développé de nombreuses innovations en matière d'emploi pour les exclus, de recyclage et valorisation des déchets, de financements éthiques et alternatifs, de microcrédits, d'organisation du travail, de coopération, d'énergies alternatives, d'autocréation d'emplois, de développement durable, de services de proximité, de rapports Nord - Sud... Même si elle y est très active, l'économie sociale ne se cantonne pas à l'insertion socioprofessionnelle.

Ce secteur, qui se définit toujours par rapport à une finalité, est transversal à tous les secteurs examinés dans le prisme de l'économie. Il est une alternative, qui ne se veut pas exclusive mais qui collabore avec le secteur privé et vient souvent en appui des politiques publiques. Dans le spectre économique il balaie joyeusement les champs industriels, commerciaux, financiers, culturels, sociaux, environnementaux...

Dans un monde économique en perpétuel et rapide changement l'économie sociale va se retrouver sur de nouveaux chantiers, face aux défis de demain : production d'énergie alternative, rénovation écologique de l'habitat, recyclage des déchets toxiques, développement des services de proximité, problématiques de sécurité et de convivialité, nouveaux modes d'organisation du travail, nouveaux outils de distribution et de consommation, privatisation des services publics, interpénétration de l'économie et du culturel, défis Nord-Sud,...

Lors des élections de 2003, le secteur de l'économie sociale avait déposé un mémorandum demandant le maintien et le renforcement de la compétence fédérale en économie sociale et insistant sur la volonté de consolider l'existant.

Lors des élections de 2007, le secteur a décliné ses revendications en sept chantiers. Aujourd'hui, ces sept chantiers sont toujours d'actualité ainsi que plusieurs des demandes qui étaient formulées à l'époque. A l'heure d'endosser, pour 6 mois, la présidence à l'Union Européenne, un huitième chantier s'imposait, afin d'y définir les attentes de l'économie sociale par rapport aux thématiques européennes et au rôle que le gouvernement fédéral peut prendre en la matière.

## **CHANTIER 1 : DYNAMISER UN MINISTRE, UN CONSEIL FEDERAL, UNE ADMINISTRATION DEDIEES A L'ES**

### **LE POINT DE LA LEGISLATURE :**

Lors de la législature 2003-2007, un secrétariat d'Etat a été dédié à l'économie sociale :

- Des tentatives de visibilité du secteur ont été réalisées, mais sans réelle évaluation ;
- Une administration s'est mise en place dont il faut saluer la disponibilité et la proximité malgré des moyens insuffisants ;
- L'accord de coopération a été renouvelé ;
- Deux chantiers importants étaient en cours :
  - la mise en place d'une cellule d'appui pour les marchés publics ;
  - la création d'un pôle d'expertise européen.

Sous la législature 2007-2010, il n'y avait pas ni Ministère, ni Secrétariat d'Etat spécifiquement dédié à l'économie sociale. Ce manque s'est fait sentir.

De ce fait, on ne peut que confirmer la tendance relevée durant la législature 2003-2007, soit le peu d'avancées sur des problématiques essentielles comme :

- les outils pour une plus grande visibilité du secteur, des actions de promotion réelles en faveur du secteur et non des hommes ou femmes politiques ;
- la mise en place toujours reculée du conseil fédéral de l'économie sociale ;
- les replâtrages successifs de la mesure SINE sans réforme en profondeur ;
- les incitants fiscaux et financiers du secteur.

### **LE SECTEUR DEMANDE QUE :**

- La compétence « économie sociale » soit rattachée à un grand ministère et si possible à un vice-premier ministre car un secrétariat d'état manque d'autonomie et de pouvoir, alors qu'il faut agir transversalement en articulant plusieurs ministères (emploi, finances, justice) en collaboration avec les Régions et Communautés.
- L'Accord de Coopération ne porte que sur l'Economie sociale, sans confusion avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises ;

- Les membres du Conseil fédéral soient nommés et que ce Conseil fédéral soit doté de moyens et d'un plan de travail thématique concret. Pour cela il doit être constitué majoritairement de représentants du secteur ;
- Les moyens de l'administration soient renforcés ;
- Les échanges de pratiques entre les entreprises d'ES wallonnes, bruxelloises et flamandes soient soutenus et renforcés ;
- Une action soit menée au niveau européen pour (re)consacrer une Direction Générale à l'Economie sociale, et créer une structure de lobby européen pour l'ES.

## CHANTIER 2 : DEVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

### LE POINT DE LA LEGISLATURE :

Le secteur regrette que des initiatives comme Alter Business et Management ES Change aient été abandonnées faute de moyens.

Sans entrepreneuriat collectif, il n'est pas de développement possible de l'Economie sociale. **Le secteur demande que soient particulièrement imaginées et encouragées au niveau fédéral les mesures d'incitation et d'accompagnement d'entrepreneurs d'ES.** Citons sans être exhaustifs :

- des projets de sensibilisation du grand public qui visent à susciter l'esprit d'entreprise au travers de grands médias.
- Le développement volontariste des coopératives d'activités et d'emploi qui permettent d'entreprendre collectivement et en solidarité dans le cadre du salariat et sans les risques du statut d'indépendant.

L'entrepreneuriat d'économie sociale est différent de l'entrepreneuriat classique car il s'inscrit dans une dynamique collective et/ou associative et ne recherche pas le profit ; il recherche une plus-value sociale ; celle-ci peut être concrétisée par l'instauration d'un mode de gestion démocratique, ou alors avoir une dimension plus généraliste : insertion, environnement, culture, développement local, organisation du travail ...

Pour mener de nouvelles actions grand public et publics ciblés (particulièrement l'enseignement) il faut offrir aux fédérations, réseaux et têtes de réseaux un soutien efficace, et leur donner les moyens de mieux coordonner le secteur, d'adopter des stratégies prospectives par rapport aux Régions, au Fédéral et à l'Europe.

## CHANTIER 3 : CONSOLIDER EN MATIERE D'INSERTION

Quoique l'Economie sociale ne doive pas être ramenée à la seule dimension d'insertion socioprofessionnelle, celle-ci n'en demeure pas moins un objectif important.

En ce domaine qui concerne particulièrement les politiques régionales, nous portons une seule revendication forte au niveau fédéral : réformer et stabiliser la mesure SINE

- En procédant à une harmonisation efficiente de la reconnaissance « entreprise d'insertion » entre le Fédéral et les Régions. Au-delà de cela, en procédant à une harmonisation des catégories d'employeurs pouvant bénéficier des mesures spécifiques à l'économie sociale (art. 60, §7, SINE, TVA réduite, ....) ;
- En assurant un suivi de l'avis du CNT n° 1.731 du 16 mars 2010 relatif à l'économie sociale. Dans ce cadre, **la position des acteurs de l'économie sociale** réunis au sein de ConcertES **était la suivante**:
  - une application de la recommandation de l'avis 1.199, répétée dans l'avis 1.731 du 16 mars 2010 : le secteur de l'économie sociale demande à ce que les secteurs dressent un inventaire des mesures existantes et examinent quelles mesures supplémentaires peuvent être prises en faveur des travailleurs de groupe-cible des entreprises d'insertion afin de compenser leur perte de rendement. L'économie sociale souhaite être associée à ces travaux auprès de chacun des secteurs et ainsi contribuer, de manière constructive et enthousiaste, aux réflexions et développements à ce sujet.
  - la création d'une sous-commission paritaire, au sein de la CP 327, dédiée aux IDESS développées par les entreprises d'insertion actives dans les TS et, en réponse à la demande en ce sens des acteurs de la CP 327
  - une adaptation, conforme à la demande des membres de la commission paritaire 329, du champ de compétence de cette commission paritaire pour y accueillir les ASBL d'économie sociale d'insertion qui remettent au travail, pour des durées limitées, des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Ce, afin de les former et de les remobiliser en vue d'une embauche dans les secteurs économiques classiques. Dans ces ASBL, l'activité économique est un moyen et un cadre de travail pour la réinsertion. On retrouve dans cette catégorie les ILDE (initiatives locales de développement de l'emploi) bruxelloises. Pour ces structures-là, dont l'insertion est l'essence même de l'activité, on ne peut scinder l'activité purement économique (les services prestés ou les biens fournis aux particuliers/entreprises) du service presté à la collectivité (l'insertion de public fragilisé sur le marché du travail). Elles relèvent du secteur socioculturel et donc de la commission paritaire 329.

#### **CHANTIER 4 : DEVELOPPER LES SERVICES DE PROXIMITE**

Il s'agit d'un enjeu primordial des années à venir que de reconnaître les plus-values sociales et les bénéfices pour la collectivité générés par les services de

proximité de l'Economie Sociale ; citons la création d'emplois durables et de qualité, l'insertion de travailleurs peu qualifiés, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre diverses formes de discriminations sociales, l'amélioration de la qualité de vie, la recherche d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ou la construction de lien social en développant des services accessibles et de qualité.

Les services de proximité ne se limitent pas aux titres-services, il y a pluralité d'acteurs et il est nécessaire de renforcer également les entreprises de services de proximité hors titres-services. Dans la création d'emplois par les services de proximité, le fédéral doit être attentif à la qualité des emplois ainsi créés et à éviter tout effet de substitution.

L'économie sociale est un acteur de choix pour la prise en charge des services de proximité (aide aux personnes, garde de malades, nettoyage à domicile, ...) car elle met l'accent sur la formation du personnel et la pérennisation de l'emploi en y réinvestissant les bénéficiaires. **Le secteur préconise de poursuivre le développement de ceux-ci par la mise en place d'un remboursement différencié du titre-service en fonction des opérateurs suivant les plus-values qu'ils apportent** en matière de pérennisation des emplois et de formation de leurs travailleurs et en matière de qualité du service presté.

## CHANTIER 5 : RENFORCER LES STRUCTURES JURIDIQUES DE L'ES

### COOPERATIVES ET SOCIÉTÉS A FINALITÉ SOCIALE :

L'emploi collectif est au cœur de l'économie sociale et, trop souvent, il est fait appel à la forme juridique d'asbl pour des activités à caractère industriel et commercial qui semblent relever du statut des sociétés coopératives et/ou de ceux des sociétés à finalité sociale. Mais ces statuts sont encore mal connus et utilisés de manière inadéquate. **Nous proposons de :**

- Elargir les compétences du Conseil National de la Coopération (CNC) et lui accorder des moyens humains et financiers suffisants pour promouvoir ce type de statut ;
- Revoir les dispositions légales qui régissent les sociétés coopératives afin de mettre leurs spécificités davantage en valeur. Le secteur propose d'inclure les principes coopératifs dans la loi et de prévoir une période de transition de sorte que les sociétés coopératives puissent adapter leurs statuts pour obtenir l'agrément pour le CNC ou opter pour une forme juridique plus conforme à leur objet social. Que l'on en termine avec les « fausses » coopératives ;
- Augmenter significativement le montant exonéré d'impôt du dividende des SC agréées (actuellement toujours plafonné à 160 €) ;

- Doter les entreprises coopératives et les SFS d'outils pratiques pour organiser une gestion démocratique et une participation effective des travailleurs ;
- Terminer la réforme du statut de la SFS en veillant à une meilleure connaissance de ces sociétés par la publication de listes de SFS reprenant leur finalité sociale.

## CHANTIER 6 : ACTIONNER DES INCITANTS FINANCIERS ET FISCAUX

Le Fédéral tient en mains divers leviers pour favoriser le développement du secteur. Sous la législature 2003-2007, on a pu observer une avancée par la création en cours d'une cellule de travail au sein du Secrétariat d'Etat dont l'objectif est d'informer les adjudicateurs publics.

Nous reprenons ci-dessous de manière non exhaustive quelques pistes pour le prochain gouvernement :

### FISCALITE DES SFS A ADAPTER ET CLARIFIER :

- Elargir aux SFS la mesure d'exonération d'impôt du dividende des SC agréées et en augmenter significativement le montant (actuellement toujours 160 €) ;
- Développer des incitants fiscaux pour les investisseurs en SFS, entre autres par un avantage fiscal venant compenser au moins en partie la perte de l'investissement en cas de faillite ;
- Supprimer l'imposition des montants affectés à la finalité sociale ;
- Autoriser de manière contrôlée la répartition des plus-values, dans un cadre respectueux des valeurs de l'ES en privilégiant le travail, sur le modèle des SCOP françaises par exemple.

Indexation systématique de toutes les mesures de soutien à l'ES ou de celles touchant directement l'ES comme les titres-services.

**BUDGETS EN FAVEUR DE L'ES :** Instaurer davantage de transparence sur les avis émis à propos des « appels à projets économie sociale » ; actuellement, certains dossiers sont acceptés, d'autres refusés, mais il n'y a aucune transparence et donc un risque d'arbitraire.

### FINANCEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE :

- Développer et mettre en place des mécanismes et des mesures de soutien à des prises de capital risque dans des entreprises d'économie sociale débutantes ou un système de garantie de ce capital. Les besoins du secteur en matière de fonds sont surtout des besoins de capitaux durables, de prises de participations, permettant le développement sur le long terme de projets ;

- Il conviendrait enfin que des moyens soient mis en œuvre pour la recherche d'entrepreneurs et à la promotion de l'entrepreneuriat en ES. Sans entrepreneurs performants, il n'est pas d'entreprises efficaces et encore moins de bons crédits.

#### MARCHES PUBLICS ET CLAUSES SOCIALES

- Le secteur demande que soit poursuivi le chantier de prise en compte des caractéristiques de l'ES dans l'attribution des marchés publics par l'inclusion de considérations sociales dans les critères d'attribution ;
- Le secteur demande un soutien pour un accompagnement plus individualisé à toutes les parties (adjudicateurs et adjudicataires) ;
- Les entreprises de l'ES ne demandent pas de cadeaux ou les miettes du marché. Elles demandent, face au marché et compte tenu des handicaps qu'elles assument (que ce soit par l'embauche de personnes en situation de précarité, ou par des mesures environnementales) d'être traitées sur pied d'égalité.

#### CHANTIER 7 : PROMOUVOIR ET RENFORCER L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale reste un concept encore flou pour le grand public. Le lancement du concept « économie plurielle » ne fait qu'aggraver les choses et ce terme doit être abandonné. Il faut montrer que l'économie privée capitaliste n'est pas la seule option possible et prouver que le citoyen lambda peut être acteur du renforcement d'une économie plus solidaire.

Le secteur demande donc de dégager des budgets suffisants pour organiser une communication cohérente et structurée en distinguant bien deux cibles :

- le grand public ;
- les futurs entrepreneurs.

Les actions grand public réalisées sous la présente législature n'ont pas eu l'impact espéré :

- la concentration des actions sur une semaine ne permet pas de sensibiliser le public, d'ailleurs le retour de la presse est quasi nul ;
- les politiques régionaux et les fédérations sont peu mobilisés sur cette action ; il n'y a pas de coordination ;
- la nomination de l'entrepreneur de l'année est un coup dans l'eau ;
- les ambassadeurs ne sont pas efficaces en tant que tels : leur nomination prend la forme de l'attribution d'un prix, d'une reconnaissance de leur action, mais ils ne semblent pas conscients d'une responsabilité d'illustration et de représentation ;
- L'étude sur la communication dans le secteur n'a débouché sur aucune action concrète.

C'est bien la forme de la communication au grand public qui est à repenser pour une meilleure lisibilité. Le meilleur moyen reste le recours aux médias généralistes. Il serait opportun de donner au secteur les moyens de porter lui-même sa promotion via communications aux médias.

Il convient aussi de soutenir les échanges d'expertise avec le reste de l'Europe et les pays du Sud.

Il convient enfin que, dans le cadre de l'accord de coopération, les entités fédérales, régionales et communautaires harmonisent, en collaboration avec le secteur, leurs conceptions de l'économie sociale. C'est d'abord le secteur qui se définit et il revient ensuite aux politiques de mettre en place les outils de développement. C'est là un chantier pour le conseil fédéral de l'économie sociale.

Enfin, le secteur souhaite que se développe, à l'image de l'initiative existant au niveau de la Communauté française, de la Cocof et de la Région wallonne, un pacte associatif fédéral (associant également les sociétés à finalité sociale). Ce pacte associatif aura pour objectif de concrétiser des relations partenariales entre le secteur associatif et les autorités fédérales. Ce pacte devra accorder une place importante aux services d'intérêt général et, en particulier, aux services sociaux, en renforçant la complémentarité existant entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile.

### CHANTIER 8 : LA PRESIDENCE BELGE A L'UNION EUROPEENNE, LEVIER POUR INSCRIRE L'ECONOMIE SOCIALE A L'AGENDA EUROPEEN

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la Belgique endossera, pour 6 mois, la présidence à l'Union Européenne. Cette tâche est plus qu'une simple tâche honorifique. Il s'agit aussi de déterminer, pour 6 mois, les axes de travail de l'Union européenne.

Le programme de la présidence belge pointe 2 éléments importants pour l'économie sociale :

- un troisième forum européen sur les SSIG (services sociaux d'intérêt général) ;
- une conférence européenne sur l'économie sociale.

Dans ce cadre, le secteur de l'économie sociale souhaite que la Belgique aborde les points suivants :

- la nécessité d'un cadre global de définition des SSIG ;
- le maintien de la notion de « sans but lucratif » pour pouvoir intervenir dans le champ des SSIG ;
- une réflexion sur les activités considérées comme 'économiques' et celles qualifiées de 'non-économiques'.

ACFI ( <a href="http://www.acfi.be">www.acfi.be</a> )	AID ( <a href="http://www.aid-com.be">www.aid-com.be</a> )	ALEAP ( <a href="http://www.aleap.be">www.aleap.be</a> )
ApacES ( <a href="http://www.apaces.be">www.apaces.be</a> )	ATOUT EI ( <a href="http://www.atoutei.be">www.atoutei.be</a> )	CREDAL SC ( <a href="http://www.credal.be">www.credal.be</a> )
CAIPS ( <a href="http://www.caips.be">www.caips.be</a> )	COOPAC ( <a href="http://www.coopac.be">www.coopac.be</a> )	Equilibre ( <a href="http://www.reseau-equilibre.be">www.reseau-equilibre.be</a> )
EWETA ( <a href="http://www.eweta.be">www.eweta.be</a> )	FEBECOOP ( <a href="http://www.febecoop.be">www.febecoop.be</a> )	FÉBISP ( <a href="http://www.febisp.be">www.febisp.be</a> )
Lire et Ecrire ( <a href="http://www.lire-et-ecrire.be">www.lire-et-ecrire.be</a> )	RES ( <a href="http://www.resasbl.be">www.resasbl.be</a> )	RESSOURCES ( <a href="http://www.res-sources.be">www.res-sources.be</a> )
SAW-B ( <a href="http://www.saw-b.be">www.saw-b.be</a> )	SYNECO ( <a href="http://www.syneco.be">www.syneco.be</a> )	Réseau FA ( <a href="http://www.rfa.be">www.rfa.be</a> )

## CONCERTES

concertation des organisations représentatives de l'économie sociale asbl

Place de l'Université, 16  
1348 - Louvain-la-Neuve

<http://www.concertes.be>

[contact@concertes.be](mailto:contact@concertes.be)

Tel-Fax : 010/456.450

Secrétaire général : Sébastien Pereau  
[sebastien@concertes.be](mailto:sebastien@concertes.be) - 0479/904.820